

## Article 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

Comm' and The Gang titulaire du blog <http://tiboudnez.com/> (ci-après dénommée l'« Organisateur ») organise un jeu sans obligation d'achat du vendredi 9 août 2019 à 15H00 au vendredi 30 août 2019 à 15H00 (ci-après la « Durée »), intitulé « Mon dressing idéal » (ci-après le « Jeu »). Le Jeu fait partie d'une opération Lapeyre auprès de 4 blogueuses sur la même Durée (ci-après l'« Opération »).

## Article 2 - PERSONNES CONCERNEES / PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et capable résidant en France métropolitaine, Corse exclue (ci-après le « Participant »).

## Article 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, le Participant doit, pendant la Durée du Jeu :

1. créer ou se connecter à son profil Pinterest : <https://www.pinterest.fr/>
2. créer un tableau sur son profil Pinterest, en y intégrant trois épingles issues du tableau Pinterest de Lapeyre accessible à cette adresse : <https://www.pinterest.fr/lapeyre/rangements-et-am%C3%A9nagement-le-savoir-bien-faire/>
3. se connecter au blog <http://tiboudnez.com/> (ci-après le « Blog »), ou sur la page Facebook <https://www.facebook.com/tiboudnezblog/> ou Instagram <https://www.instagram.com/tiboudnez/> (ci-après les « Réseaux sociaux »)
4. déposer le lien de son tableau Pinterest en commentaire sur le Blog ou en commentaire sur l'un des Réseaux sociaux.

## Article 4 - DESIGNATION DU GAGNANT

A l'issue de l'Opération, un jury (composé des quatre blogueuses, d'un membre de Lapeyre et d'un membre du site Deco.fr) désignera le plus beau tableau parmi ceux proposés par les Participants ayant dûment validé leur participation, selon les conditions définies à l'article 3.

Un seul gagnant sera désigné après délibération du jury dans le cadre de l'Opération.

## Article 5 - DOTATION

La dotation se compose d'un lot attribué à la personne gagnante :

- Un bon d'achat d'un montant de 1500€ TTC valable pendant 1 an sur la gamme d'aménagement ESPACE de Lapeyre, en magasin et sur le site internet de Lapeyre.

Lapeyre se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de tout ou partie des dotations, de proposer des biens de même valeur, de remplacer tout ou partie des dotations en jeu par des biens identiques au lot gagné.

Les dotations ne seront ni reprises, ni échangées contre un autre objet, ni remplaçables contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront donner lieu à aucun remboursement partiel ou total.

## Article 6 - MODALITES DE REMISE DE LA DOTATION

Le gagnant sera contacté par l'Organisateur via le Blog ou les Réseaux sociaux. Il sera alors invité à lui communiquer son adresse e-mail et son numéro de téléphone afin de permettre la remise du lot.

Le gagnant aura alors 10 jours ouvrés à compter de la réception de l'email ou du message téléphonique lui notifiant son gain pour confirmer par email OU par téléphone l'acceptation de la dotation.

Le lot sera envoyé au gagnant par e-mail, à l'adresse transmise par le gagnant à l'Organisateur, dans un délai de 10 semaines après réception de la réponse du gagnant.

#### **Article 7 - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Les Participants sont informés que les données personnelles les concernant, collectées dans le cadre du Jeu, sont nécessaires pour le traitement de leur participation et l'envoi des dotations.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) n° 2016/679 du 27 avril 2016, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à : [tiboudnez@gmail.com](mailto:tiboudnez@gmail.com)

Les données collectées seront conservées pendant un délai de trois (3) mois à compter de la fin de la Durée du Jeu.

Ces données sont exclusivement destinées à l'Organisateur, responsable de traitement, ainsi qu'à ses sous-traitants, pour les besoins de la gestion du Jeu.

Dans la mesure où les données collectées concernant les Participants sont indispensables à la prise en compte des participations au Jeu « Mon dressing idéal » et l'attribution des dotations, le Participant est informé que l'exercice de son droit d'opposition ou d'effacement des données avant la fin du Jeu entraîne l'annulation de sa participation ou de l'attribution de sa dotation.

#### **Article 8 - ACCESSIBILITE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est librement consultable pendant la Durée du Jeu sur le Blog à l'adresse suivante : <http://tiboudnez.com/>

La participation à ce Jeu implique de la part du Participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Le règlement pourra être modifié à tout moment par l'Organisateur en cas de nécessité et sera alors publié sous sa forme amendée. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur et sera réputé accepté par les Participants à compter de sa mise en ligne.